

Swiss law for foreign accountants

Informations générales concernant l'examen

Obtention de l'agrément de l'ASR permettant d'exercer en Suisse

L'ASR (Federal Audit Oversight Authority, <https://www.rab-asr.ch/#/?lang=fr>) octroie les agréments permettant d'exercer en Suisse et de fournir des travaux d'audit. Les conditions pour l'obtention de l'agrément sont fixées et réglementées par l'ASR et mentionnées sur le site Internet susmentionné (*pour toute question relative à l'octroi de cet agrément, il convient de s'adresser directement à l'ASR*). Pour les titulaires d'un diplôme étranger, l'une de ces conditions est la réussite de l'examen *Swiss law for foreign accountants* prouvant la connaissance du droit suisse. Cet examen, ainsi que le cours préparant à cet examen, est organisé par EXPERTsuisse (voir rubrique ci-dessous).

Examen Swiss law for foreign accountants

EXPERTsuisse est en charge de l'organisation de l'examen *Swiss law for foreign accountants* et du cours préparant à cet examen. Pour plus de renseignements, consulter la page

<https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/cours-de-certificat-swiss-law-for-foreign-accountants>

Obtention du diplôme d'expert-comptable suisse

Le diplôme d'expert-comptable suisse ne peut être obtenu qu'en présentant l'examen y relatif. Ce n'est qu'en réussissant cet examen que le titre d'expert-comptable diplômé peut être octroyé. EXPERTsuisse organise les cours et les examens fédéraux. Les cours sont proposés en allemand à Zurich et en français à Lausanne. Les modalités d'inscription aux cours et les conditions d'admission aux examens sont détaillées sur notre site

<http://www.expertsuisse.ch/fr-ch/expert-comptable-diplome-debut-de-la-formation-a-partir-de-2023>

Reconnaissance de diplômes étrangers

Le SEFRI (State Secretariat for Education, Research and Innovation, <https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/formation/reconnaissance-de-diplomes-etrangers.html>) est le département en charge, entre autres, de la reconnaissance des diplômes étrangers dans notre pays. Les reconnaissances fonctionnent souvent sur un système de réciprocité, basé sur des conventions entre les pays concernés.

A noter que même si un diplôme étranger (par exemple le CPA ou le diplôme d'expert-comptable français) est reconnu en Suisse et jugé équivalent au diplôme d'expert-comptable suisse, l'équivalence ne donne pas le diplôme d'expert-comptable suisse. Pour l'obtention du diplôme d'expert-comptable suisse, voir la rubrique concernée.

Affiliation en tant que membre d'EXPERTsuisse

EXPERTsuisse est une association professionnelle active dans le domaine de l'audit, la fiscalité et la fiduciaire. Elle propose à cet effet différentes prestations comme des publications spécialisées et des

séminaires sur des thèmes d'actualité. Ses membres bénéficient de prix spéciaux sur l'ensemble de ses prestations. Pour l'affiliation en tant que membre d'EXPERTsuisse, consulter la page <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/membres>.